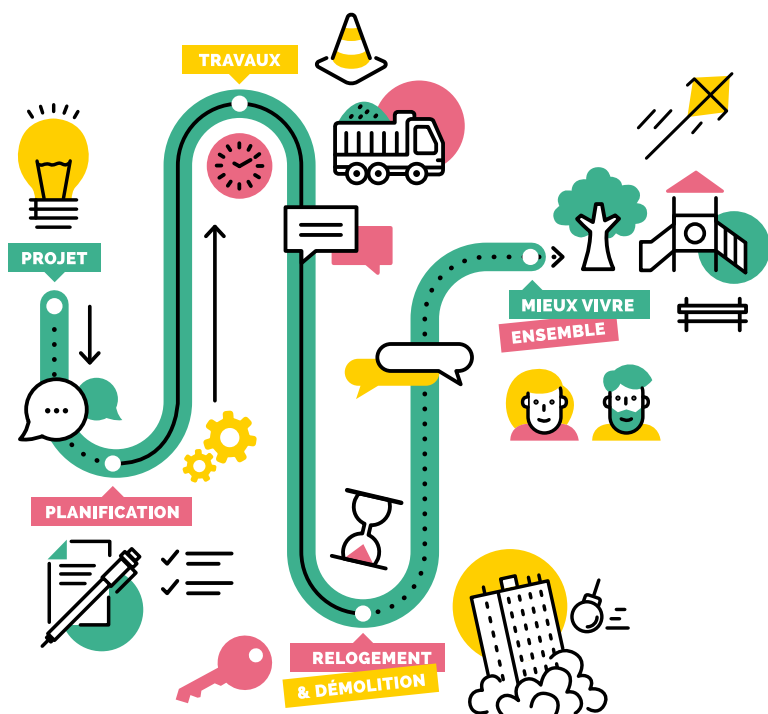


Tout savoir sur le NPNRU

Nouveau Programme National
de Renouvellement Urbain



Quartiers sud

Champfleury-Monclar
et Rocade-Croix
des Oiseaux-Barbière

Quartier Saint-Chamand

Quartiers nord-est

Grande d'Orel, Reine Jeanne
et Neuf Peyres

SOMMAIRE

1



Le cadre réglementaire

03

2



Les grandes lignes du NPNRU

06

3



Le calendrier des différentes phases

10

4



Le rôle des habitants dans le projet

13

5



Les principales questions des habitants

17

6



Chiffres clés et glossaire

21



1

Le cadre réglementaire

La politique de la ville

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

Destinée à réduire les écarts de développement au sein d'un même territoire et à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers les plus en difficulté, la Politique de la ville constitue le cadre d'intervention des politiques publiques visant à améliorer l'insertion et le développement des quartiers dans la ville.

À ce titre, le renouvellement urbain constitue une priorité de la Politique de la ville.

La loi Lamy du 21 février 2014 crée les nouveaux Contrats de Ville, ils succèdent au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le cadre d'action de la Politique de la ville est profondément rénové. Le Contrat de Ville définit un nouveau cadre contractuel unique intégrant un volet social, urbain et économique. Les objectifs fixés sont : assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le projet urbain s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du Contrat de Ville.

Deux exemples emblématiques :



Nouvelles constructions dans le cadre du Programme Renouvellement Urbain de Monclar, à partir des années 2000



À la Cité Guillaume Apollinaire, 432 logements ont été démolis en 2001, laissant place à la reconstruction de nouveaux logements, locaux d'activités et équipements publics.

Le Renouveau urbain des quartiers prioritaires

Qu'est-ce que l'ANRU ?

À partir de 2003, la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), créée par la loi Borloo, fait passer la rénovation urbaine à une vitesse supérieure.

Un premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) concerne alors 490 quartiers, soit plus de 4 millions d'habitants. 12 milliards d'euros de subventions, versés par l'ANRU, ont généré plus de 47 milliards d'euros d'investissement. À Avignon, le quartier Monclar a fait parti du premier PNRU : 50 millions d'euros ont été investis, entre 2005 et 2015, pour sa rénovation.

Que finance l'ANRU ?

L'ANRU finance majoritairement les démolitions et les réhabilitations de logements sociaux, l'aménagement d'espaces publics, la réhabilitation ou la construction d'équipements publics.

Qu'est-ce que le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) ?

L'année 2014 marque une nouvelle étape dans la Politique de la ville, avec la loi Lamy, du 21 février, qui identifie 1 500 « quartiers prioritaires » ; puis avec le lancement par l'ANRU

d'un Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU). Celui-ci concerne environ 400 quartiers – dont 200 quartiers d'intérêt national et 200 quartiers d'intérêt régional – qui bénéficieront, sur une période de 10 ans, d'investissements exceptionnels, subventionnés à hauteur de 10 milliards d'euros. L'effet levier de l'ANRU doit permettre de générer un montant total d'investissements de quelques 20 milliards d'euros.

Définis de manière transversale, les objectifs de ce NPNRU visent l'amélioration du cadre de vie, mais aussi le développement économique et la cohésion sociale.

Qui pilote et met en œuvre le NPNRU du Grand Avignon ?

L'ANRU, le préfet de Vaucluse (qui est le délégué territorial de l'ANRU), le Grand Avignon, la ville d'Avignon, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil départemental de Vaucluse, Action Logement, le Conseil régional de Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Caisse des dépôts et consignations et quatre bailleurs sociaux (Mistral Habitat, Grand Avignon Résidences, Erilia et Grand Delta Habitat).

Le pilotage du projet est assuré par le Grand Avignon, en étroite collaboration avec l'Etat et la ville d'Avignon.

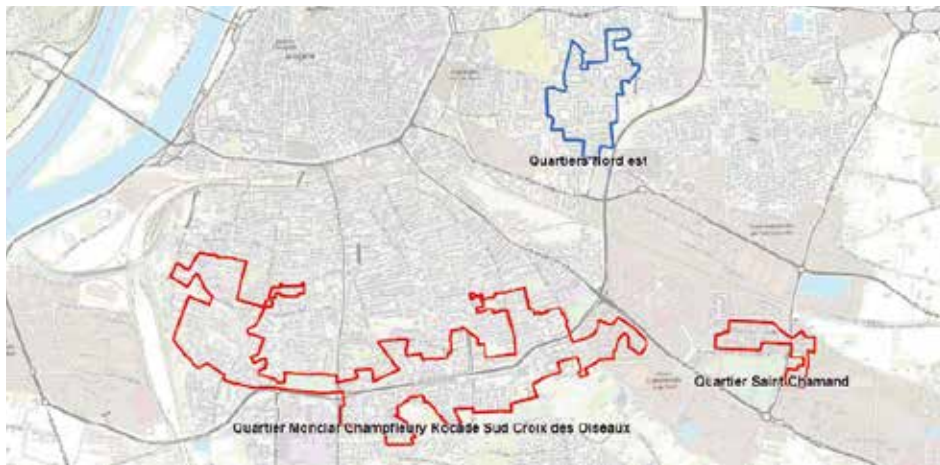


2

Les grandes lignes du NPNRU

Quels sont les quartiers concernés ?

Le Grand Avignon compte cinq quartiers prioritaires sur son territoire, mais seulement trois de ces cinq quartiers prioritaires sont concernés par le NPNRU. Il s'agit des 3 quartiers prioritaires de la ville-centre, à savoir :



Les quartiers sud :

Champfleury-Monclar et Rocade-Croix des Oiseaux - Barbière
(17 770 habitants)

Le quartier de Saint-Chamand :

(2 610 habitants)

Les quartiers nord-est :

Grange d'Orel, Reine Jeanne et Neuf Peyres (4 960 habitants)

Pourquoi ces 3 quartiers ont-ils été retenus ?

Ils ont été retenus parce qu'ils souffrent de dysfonctionnements urbains importants et que leurs habitants sont confrontés à des problématiques sociales et économiques (précarité, chômage, niveau de qualification, familles monoparentales ...).

Le NPNRU en chiffres



3 quartiers



25 340 habitants concernés représentant $\frac{1}{4}$ de la population de la Ville d'Avignon



11 248 logements, dont **8 138** logements locatifs sociaux.

Les quartiers sud et le quartier de Saint-Chamand font partis des quartiers dits « d'intérêt national », identifiés par le NPNRU : les dysfonctionnements y étant plus conséquents, ils bénéficieront d'une enveloppe financière plus importante. Les quartiers nord-est relèvent quant à eux de la catégorie quartier « d'intérêt régional », ils seront traités avec la même attention que les quartiers d'intérêt national.

Quels sont les principaux objectifs du NPNRU ?

Le projet urbain est une opportunité d'améliorer le cadre de vie des habitants et de transformer durablement l'image et la dynamique de notre territoire.

Sur les quartiers sud, Saint Chamand et nord-est plusieurs objectifs d'aménagement ont été fixés :



Apaiser les circulations :

Transformer la rocade en boulevard urbain apaisé, en lien avec le tramway, l'aménagement de la contre allée nord en voie douce et la Liaison Est-Ouest (LEO). Faciliter les traversées de l'avenue de la Folie permettant de mieux connecter les quartiers de Reine Jeanne et Grange d'Orel.



Moderniser les équipements publics et les rendre plus accessibles et attractifs,

tels que la médiathèque Jean Louis Barrault, la plaine des sports, la salle Kyrielle, ainsi que les écoles.



Faire émerger des polarités urbaines attractives,

autour des Olivades, de la Médiathèque, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Barbière, Saint Chamand, des avenues Westzlar et la Folie.



Renouveler et diversifier l'offre de logement,

en améliorant la qualité de l'habitat grâce aux réhabilitations, l'aménagement des pieds d'immeuble tout en y introduisant une nouvelle mixité, en favorisant les parcours résidentiels ascendants et la construction de nouveaux programmes de logements privés.

Un accompagnement des copropriétés dégradées et/ou fragilisées est également prévu.



Valoriser les espaces publics et les cheminements

en leur donnant plus de lisibilité, en favorisant une occupation positive, mixte et en améliorant leur accessibilité.

Que prévoit concrètement le NPNRU ?

Voici quelques exemples d'opérations qui permettent d'appréhender la diversité et la complexité du NPNRU.



Sur le logement :

environ 800 démolitions de logements (sur une dizaine d'années) permettront de dédensifier certains sites, de diversifier l'offre de logement, de redessiner des cheminements lisibles dans les quartiers et de créer des espaces publics attractifs.

Plus de 1500 réhabilitations de logements sociaux sont prévues ainsi que des abords favorisant le caractère résidentiel.



Sur les équipements :

réhabilitation de la médiathèque Jean-Louis Barrault, la restructuration de plusieurs écoles, notamment les écoles Olivades et Pierre de Courbertin, pour en faire des pôles éducatifs exemplaires et adaptés aux évolutions démographiques observées sur la commune



Sur les espaces publics :

Aménagements de squares, aires de jeux et cheminements pour favoriser les rencontres et les échanges entre habitants.

Aménagement de la plaine des sports de Saint Chamand afin de l'ouvrir au public.



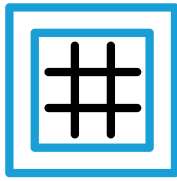
Sur le « boulevard Charles de Gaulle » :

transformer la contre-allée nord en voie piétonne et cyclable, organiser des traversées nord-sud magistrales et sécurisées pour les piétons.



Redéployer le commerce de proximité

afin de favoriser la diversification de l'offre proposée et son attractivité.



3

Le calendrier des différentes phases

Les grandes étapes



Définition des objectifs du projet au protocole de préfiguration



La première étape de tout programme de renouvellement urbain consiste à déterminer les objectifs du projet : Quelles priorités pour les quartiers concernés ? Quelle vision stratégique de ces quartiers à moyen et long terme ?

Cette première phase de diagnostic et de réflexion a débouché sur la signature du protocole de préfiguration le 9 novembre 2016 avec l'ANRU.

Élaboration des conventions de renouvellement urbain



La mise en œuvre du protocole de préfiguration permet d'élaborer concrètement le projet urbain et la convention de renouvellement urbain.

Il s'agit de définir le programme d'aménagement en identifiant, localisant et priorisant les opérations à mener sur le logement, les espaces et les équipements publics, afin de répondre aux besoins identifiés en phase d'étude. Les équipes préparent les conventions de renouvellement urbain qui sont soumises pour validation à l'ANRU et ses partenaires lors du Comité National d'Engagement.

19 juillet 2018 :
Validation du projet pour les quartiers sud et Saint Chamand, l'ANRU et ses partenaires octroient un concours financier à hauteur de 115 millions.

1er trimestre 2019 :
La convention pour les quartiers nord-est sera élaborée d'ici la fin de l'année 2018 et sera présentée à l'ANRU au premier trimestre 2019.

Mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain



La signature des conventions de renouvellement urbain donne le coup d'envoi de la phase opérationnelle du NPNRU.

Un comité de pilotage supervise sa mise en œuvre.

Des instances suivront de manière opérationnelle la mise en œuvre du NPNRU (ateliers techniques, comité de pilotage, ...).

Combien de temps dure le NPNRU ?

Le NPNRU engage les acteurs sur **10 ans** ; la fin des travaux est prévue à l'horizon 2030.



4

Le rôle des habitants dans le projet

Qu'est-ce que les Conseils citoyens ?

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, dite «loi Lamy», préconise l'association des habitants à la dynamique de renouvellement urbain.

Elle prévoit notamment la constitution de Conseils citoyens, dont les membres participent aux instances locales de la Politique de la ville. **Ils apportent une expertise d'usage, indispensable au succès de ces dispositifs.**

Quel est le rôle des Conseils citoyens dans le projet de renouvellement urbain ?

Au travers notamment des Conseils citoyens, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon entend favoriser l'expression de la parole des habitants et tient à les associer dans le projet. C'est d'ailleurs une obligation fixée par l'ANRU.

Quatre Conseils citoyens du Grand Avignon sont concernés par le NPNRU : Avignon ouest, Avignon sud, Saint-Chamand, Avignon nord-est.

Dans le cadre de l'élaboration du projet, l'intégration des Conseils citoyens est faite en trois étapes :

1. Le temps de l'information et de la sensibilisation

L'objectif est de donner aux membres des Conseils citoyens les clés pour comprendre le NPNRU.

Des réunions d'information et d'échanges ont eu lieu en mars et mai 2017, en présence de l'urbaniste chargé de définir le projet d'ensemble.

L'occasion de décrypter les grandes lignes du programme, de répondre aux premières questions et d'enregistrer les premières propositions des citoyens.



2. Le temps de la formation et de l'acculturation

Il s'agit d'aller plus loin, de se familiariser avec les enjeux et les orientations stratégiques du NPNRU. Pour cela, l'Etat propose aux membres des Conseils citoyens de suivre des sessions de formation à l'École du Renouveau Urbain (en région parisienne). Le Grand Avignon organise des ateliers de travail avec l'équipe en charge du NPNRU, de la réalisation des études et de la définition du projet urbain.

En parallèle, une formation spécifique à notre territoire a été organisée, en décembre 2017, avec pour objectif de définir les règles du jeu de la concertation et ses outils.



3. Constitution d'un « groupe participatif »

Composé de représentants de Conseils citoyens, ce groupe participera à des ateliers urbains portant sur des thématiques transversales.

Des ateliers mensuels sont organisés depuis janvier 2018, les sujets sont déterminés avec les conseillers citoyens : les fonctionnalités de la future Maison des Projets itinérante, l'habitat et les espaces extérieurs, la participation au Comité Pilotage NPNRU, la communication sur le NPNRU, les mobilités...



Comment les habitants seront-ils associés au quotidien sur le projet ?

Les habitants seront accompagnés tout au long du projet par des actions de proximité et informés via de multiples canaux.



Journaux, dépliants, newsletters, flash info

Ils seront les supports « papier » d'une communication de proximité. Pendant toute la durée du chantier, ils informeront les habitants sur le déroulement et l'avancée des travaux, ils accompagneront dans la compréhension et l'appropriation du projet.



Une Maison des Projets itinérante, conviviale et interactive

Pierre angulaire du dispositif d'information et de participation, la Maison des Projets s'installera dans un mini bus pour aller à la rencontre des habitants.

Elle sera aménagée de façon conviviale pour être attractive auprès des adultes et des enfants.

Elle s'imposera comme un lieu d'activités participatives.

Après concertation avec les conseillers citoyens, une maison des projets fixe complétera le dispositif itinérant, elle sera située dans le quartier des Olivades (8 rue Paul Pamard).

Mise en service des Maisons des Projets : début 2019.





5

**Les
principales
questions
des habitants**

Quand les travaux démarrent-ils ?

- Des travaux ont déjà été lancés dans les quartiers, sans participation de l'ANRU : Croix des Oiseaux, Grands Cyprès, Barbière. Le tramway fait parti du projet, il favorisera la mobilité, l'attractivité et le désenclavement. Les travaux sont en cours jusqu'à l'été 2019. Ils participent au projet urbain global.
- Des travaux anticipés comme la réhabilitation de la Tour Mistral ont été lancés par le bailleur Grand Avignon Résidences.
- Lorsque la convention de NPNRU sera signée, fin 2018, les travaux démarrent dans les trois quartiers, selon un phasage précis.

Les travaux du NPNRU et du tramway auront-ils lieu en même temps ?

Durant le premier semestre 2019, quelques opérations seront concomitantes.

Mais la majorité des travaux du NPNRU auront lieu après la mise en service du tramway.

Le Grand Avignon va missionner un bureau d'études, chargé de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination urbaine. Son rôle sera d'assurer la cohérence, la bonne imbrication et le phasage de l'ensemble des travaux prévus dans les différents secteurs de la ville.

Comment va s'organiser le relogement ?


Les opérations de relogement concerneront les habitants des bâtiments qui vont être démolis. Ou, exceptionnellement, ceux dont les logements vont connaître des réhabilitations lourdes.

Pour mener à bien le relogement des familles, le Grand Avignon sera accompagné d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Des chargés de relogements travailleront en lien étroit avec les bailleurs sociaux.

Ces équipes s'occuperont individuellement de chaque ménage et lui proposeront des solutions de relogement adaptées à ses moyens et à ses souhaits. Des enquêtes individuelles seront menées dans ce sens avec chaque ménage. S'ils ne le désirent pas, en aucun cas les ménages ne seront obligés de changer de commune

Les premiers relogements débuteront en 2019.





L'offre de logements sociaux sera-t-elle moins importante après le NPNRU ?

Chaque logement social détruit sera reconstruit en dehors des quartiers prioritaires, à l'échelle de l'agglomération.

Au sein des quartiers, une offre de logements privés ou en accession sociale sera proposée. Elle favorisera la mixité sociale.

Quelle est la durée des travaux de réhabilitation dans les logements ?

En général, environ 18 mois pour une réhabilitation « classique » ; environ 24 mois pour une « restructuration lourde ».

La réhabilitation d'un immeuble entraîne-t-elle une augmentation des charges ?

Non, bien au contraire : les travaux de réhabilitation renforcent l'isolation thermique des logements, ce qui fait baisser les charges liées au chauffage.

Comment les habitants seront-ils informés des travaux au quotidien ?

Une communication de proximité sera mise en œuvre pour tenir les habitants informés de l'avancement des travaux et des nuisances que ceux-ci peuvent entraîner. Flash info, journaux, dépliants seront ainsi largement diffusés dans les secteurs concernés par les travaux. Par ailleurs, la Maison des Projets itinérante sera mise en place pour informer mais aussi pour échanger avec les habitants.

Est-ce que les copropriétés privées font parties du projet ?

Certaines copropriétés situées dans le périmètre du NPNRU sont fragiles, voire considérées en difficultés.

Un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) a donc été lancé. Il déterminera les copropriétés qui pourraient être éligibles à des opérations de rénovation financées dans le cadre du NPNRU par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). La copropriété «Parc Saint Roch» fait partie du NPNRU, le plan de sauvegarde est en cours d'élaboration.

Qui finance le NPNRU ?

Si l'ANRU finance une partie de l'enveloppe, toutes les opérations font l'objet d'un cofinancement.

Tous les partenaires du projet sont des co-financeurs :

- Le Grand Avignon, porteur de projet, assure l'ingénierie de projet, et intervient sur ses principaux domaines de compétences : mobilités, habitat, développement économique, cohésion sociale, santé et environnement...
- La ville d'Avignon prend en charge les équipements et les espaces publics.
- Les quatre bailleurs sociaux financent les opérations de démolition-reconstruction, réhabilitation et résidentialisation.
- Action logement, la Région, le Département et la Caisse de dépôt et consignation sont aussi sollicités.



Chiffres clés



3 quartiers



11 248

logements,
dont **8138**
logements
sociaux



25 340

habitants,
soit le quart de
la population
d'Avignon

Glossaire: liste des principaux signes et acronymes

- ANAH:** Agence Nationale de l'Habitat
- ANRU:** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- DSQ:** Développement Social des Quartiers
- DSU:** Développement Social Urbain
- NPNRU:** Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- ORU:** Opérations de Renouvellement Urbain
- POPAC:** Programme Opérationnel préventif d'Accompagnement des Copropriétés
- PNRU:** Programme National pour la Rénovation Urbaine

Notes



Notes



Contact du Service

Service Renouveau Urbain
Communauté d'agglomération du Grand Avignon
320 chemin des Meinajariès - BP 1259 Agroparc - 84911
Avignon cedex 9
04 90 84 48 01
ambition.urbaine@grandavignon.fr



L'AMBITION URBAINE



Un projet porté par le



En partenariat avec :

